



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 12 mai 2022**

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Pas de communication



M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

***Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
(DFMI)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Quelques nouvelles des tl

L'année 2021 a été dans la continuité de l'année 2020 pour les tl.

Les vagues successives de COVID-19 n'ont pas permis de retrouver une fréquentation normale au cours de l'année écoulée. Toutefois en comparaison avec 2020, le nombre de voyageur·euse·s a progressé de près de 10% pour s'établir à 96,1 millions (87,5 en 2020, 122 millions en 2019).

Cette augmentation de fréquentation, couplée avec les efforts effectués par les tl pour réduire leurs coûts opérationnels, a permis de faire évoluer le taux de couverture (c'est-à-dire la part des charges couverte par la vente de prestations aux clients) à 33,3% par rapport à 31,7% en 2020.

Au niveau de notre commune, vous aurez noté la mise en service de nouveaux minibus sur la ligne 49. Ces véhicules sont plus grands, disposent d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, de 2 portes pour plus de confort et de rapidité à la montée et la descente ainsi qu'une borne d'information voyageur à bord.

Ce changement est également lié à l'augmentation notable de la fréquentation sur cette ligne (+26% en 2021).

Pour finir, le Grand conseil vaudois a adopté, le 8 mars 2022 l'exposé des motifs et le projet de décret accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le coronavirus (COVID-19) durant l'année 2021.

Cette contribution exceptionnelle, qui sera financée par la confédération et le canton, ne sera connue que dans quelques mois, car elle sera basée sur les comptes 2021 des entreprises de transport.

L'impact sur nos comptes n'est donc pas encore connu, mais cela devrait nous permettre de conserver une facture de transports publics 2021 en ligne avec nos budgets.



PECC

Comme annoncé dans notre programme de législature, nous souhaitons élaborer un Plan Energie et Climat Communal, ou plus familièrement PECC. Ce document a pour but de faciliter le déploiement des plans climat dans notre commune.

S'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie (art.15 al.1) et sur le Plan climat vaudois (mesure stratégique 27), le Canton encourage les communes, au travers d'un appui technique et financier, à initier à leur échelle une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et à leurs ressources.

Pour les communes qui décideront de s'engager dans une telle démarche, le PECC deviendra le fil conducteur pour les décisions en matière d'énergie et de climat au cours des années à venir.

Il n'existe pas de recette toute faite pour déployer un concept énergétique ou un plan climat à l'échelle d'une commune. Le PECC propose une palette d'outils qui facilitent et cadrent le travail.

Il permet tout d'abord d'établir les profils énergétique et climatique actuels de la commune. Nous disposerons ainsi d'un diagnostic des points forts et des points faibles de notre territoire, ainsi que de nos potentiels d'amélioration, aussi bien en matière d'enjeux énergétiques, de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) que d'adaptation aux changements climatiques.

Il dispose ensuite d'un catalogue de fiches-actions qui servira de base à l'élaboration du plan d'actions de la commune. Ces fiches montrent des pistes d'actions concrètes, réparties en trois blocs : « Transversal », « Energie et Mobilité », « Adaptation aux changements climatiques ».

Le PECC est un document stratégique qui sera adopté par la Municipalité. A travers son adoption, nous affirmerons notre volonté de développer une politique énergétique et climatique transverse et responsable, et nous engagerons à mettre en œuvre un ensemble d'actions, telles que prévues dans ce document.

Afin d'avancer sur ce projet, nous avons lancé un appel d'offres auprès de sociétés spécialisées dans l'accompagnement des communes sur ces thématiques.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Conseiller municipal



Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Afin de répondre à un besoin exprimé par la population dans le sondage, et ainsi que nous l'avons annoncé dans notre programme de législature, la commune organise à l'intention des familles de Belmont deux semaines de camp aéré, qui auront lieu au refuge des Bas-Monts du 11 au 15 juillet, et du 15 au 19 août 2022, de 9h à 17h.

Ces camps sont organisés par l'équipe de l'UAPE, et sont ouverts prioritairement aux enfants domiciliés sur le territoire de la commune, de la 3P à la 6P. Le prix est de CHF 250.- par enfant, avec un rabais fratrie équivalent à CHF 200.- pour le second enfant et CHF 150.- pour le troisième et suivant. Les prix ont été fixés sur la même base que ce qui est offert à Pully et à Lutry, avec pour objectif d'arriver à un coût zéro pour la commune, les infrastructures étant bien sûr mises à disposition gratuitement.

Cette offre est complémentaire à l'accueil des enfants de l'UAPE pendant les vacances, qui se faisaient anciennement à Lutry, et depuis cette année dans les structures d'accueil de Pully.

Pour cette année, nous prévoyons d'accueillir 20 enfants. Des bulletins d'inscription ont été distribués via les agendas des enfants. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. En cas de forte demande, la capacité pourra être augmentée, mais la commune se réserve également la possibilité d'annuler le camp si les inscriptions ne sont pas suffisantes.

Visite de la Coulette, promenade en forêt, découverte de la faune et de la flore, jeux de société, bricolages, jeux de pistes, de nombreuses idées fourmillent dans la tête des organisatrices et nous vous invitons à en parler autour de vous.

Je vous remercie de votre attention.

Sandrine Rainotte, Conseillère municipale.



Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale ***Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Plan d'affectation « En Arnier III »

Le PA « En Arnier III » est à l'enquête publique du 20 avril au 29 mai prochain.

Cette enquête définit les choix urbanistiques du propriétaire et de la Municipalité pour le quartier concerné, il ne s'agit pas de l'enquête publique concernant une demande de permis de construire qui n'interviendra que lorsqu'un projet architectural aura été élaboré, conformément aux exigences du PA entré en vigueur. Les documents d'enquête se composent d'un plan et d'un règlement, accompagnés par le rapport 47 OAT qui n'est pas opposable.

Plusieurs autres documents informatifs sont également consultables

- étude de la végétation arborée existante
- arborisation proposée,
- étude acoustique – analyse de conformité avec l'OPB,
- rapport de gestion des eaux,
- étude géotechnique

Un sentier de passage public à pied est prévu pour relier la route d'Arnier à la route des Monts-de-Lavaux au travers de ce PA et de la parcelle de la Raiffeisen adjacente. Simultanément, cette future servitude doit être à l'enquête publique selon la loi sur les routes.

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, tous les propriétaires du plan de quartier « Arnier » ont reçu, avant le début de l'enquête publique, un courrier recommandé les en informant.



Plan d'affectation communal (PACom)

Dès 2014, toutes les communes vaudoises ont dû établir un bilan des réserves en zone à bâtir à l'aide d'un outil informatique appelé MADR (méthode automatique de dimensionnement des réserves). Ce bilan devait permettre au canton d'évaluer l'ensemble des réserves afin de vérifier la conformité du plan directeur cantonal aux nouvelles exigences fédérales.

Ce bilan ne cadrant vraisemblablement pas à ces exigences, le calcul de la MADR a fait l'objet de plusieurs modifications qui ont conduit notre commune à être dans l'ordre, surdimensionnée puis sous-dimensionnée et finalement surdimensionnée de 68 habitants hors du périmètre compact.

Lorsque nous avons déposé notre projet de plan d'affectation en 2018 pour examen préalable complémentaire, nous avons fait part de notre souhait de ne pas dézoner dès lors que toutes les parcelles non bâties étaient entourées de parcelles bâties. Notre argumentaire semblait avoir été compris et nous devons introduire cette explication dans le document 47 OAT, ce qui a été fait.

Puis le plan d'affectation a été mis à l'enquête publique et au vu des modifications à faire dans le règlement, nous avons dû demander un examen préalable complémentaire 2. A réception de celui-ci en janvier 2021, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir que l'on y parlait de dézoning, thème qui n'avait pas été abordé dans le précédent examen.

A notre question à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) sur ce nouveau problème, surgissant en toute fin de processus, il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un « regrettable oubli ». Nous avons argumenté au maximum mais impossible de faire fléchir la DGTL, dézoning il doit y avoir.

Notre urbaniste a alors élaboré une stratégie de redimensionnement hors périmètre compact que nous avons présentée à la DGTL le 14 mars passé. Puis, nous avons averti les propriétaires concernés et organisé une séance de présentation pour le 13 avril. Séance qui a dû être annulée à la dernière minute, M. Imhof, chef de la DGTL étant malade et aucun autre représentant de cette entité ne pouvant le remplacer. Une nouvelle séance est prévue lundi prochain 16 mai.

Entretemps, un article paru dans le 24 Heures de samedi 7 mai « officialisait », sur une carte, les communes ne devant pas dézoner, devant dézoner et celles qui avaient déjà fait cet exercice. Or, la commune de Belmont-sur-Lausanne apparaît en vert sur cette carte, donc, ne devant pas dézoner. Toutes les communes avaient déjà reçu cette même carte en juillet 2021 avec la Newsletter de la DGTL, et renseignement pris à cette époque auprès de notre référente, la commune était en vert mais seulement, parce que nous devons procéder à un « faible » dézoning.

A la suite de cet article, votre Municipalité a envoyé, il y a deux jours, un courrier recommandé à Mme Luisier Brodard, Conseillère d'Etat en charge du DIT (Département des institutions et du territoire) en lui demandant une prise de position formelle et écrite sur l'obligation qui est faite à la commune de dézoner avec des arguments légaux qui ne seraient pas connus du public.

Donc, affaire à suivre.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Conseillère municipale



M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Travaux Route des Chaffeises

Ces travaux avancent selon le programme prévu. Ils consistent en la pose d'un collecteur d'eaux claires. Le programme prévoit la fin des travaux sur la route des Chaffeises pour la fin juillet. Dès la mi-août, soit après les vacances de l'entreprise, les travaux se poursuivront sur la route du Burenz.



Pont sur la Paudèze

Le début des travaux est prévu pour le 30 mai, pour une durée de 4 mois.

A la fin de ces travaux débiteront les aménagements de Rochettaz qui font l'objet d'une enquête publique jusqu'au 24 mai.



Ruchers communaux

Les ruches ont été installées vers le bâtiment des services extérieurs à la route d'Arnier. La colonie s'acclimate et se porte bien. Contrairement à une vigne nouvellement plantée et si tout continue à bien se passer, nous pourrions profiter de la récolte dès la première année.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Conseiller municipal

Distribution papier (11 exemplaires) :

- Municipalité (5 x)
- IF (1x)
- Bureau du Conseil (2 x)
- Presse lors de la séance (3 x)

Transmission par mail :

- LGa - MRo – TM - DG – BB – FB – YT – BC – AV
- Président et secrétaire Conseil et conseil@belmont.ch en plus de la version papier